Nations Unies S/2003/474



Conseil de sécurité

Distr. générale 25 avril 2003 Français Original: anglais

Lettre datée du 25 avril 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste

J'ai l'honneur de me référer à ma lettre du 14 octobre 2002 (S/2002/1153) transmettant un rapport présenté par la Hongrie au Comité contre le terrorisme conformément au paragraphe 6 de la résolution 1373 (2001).

Ayant examiné attentivement ledit rapport avec l'aide de ses experts, le Comité contre le terrorisme a écrit au Représentant permanent de la Hongrie auprès de l'Organisation des Nations Unies pour faire part de ses observations préliminaires. Il a demandé à la Hongrie une réponse, sous la forme d'un rapport complémentaire, d'ici le 17 juillet 2003.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste (Signé) Inocencio F. Arias